

Avis de consultation Projet QC-2017-01

Avril 2017

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie de l'énergie du Québec, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des intervenants sur des normes de fiabilité et d'autres documents en vue de leur dépôt à la Régie de l'énergie (la « Régie ») pour adoption ou approbation, selon la nature de chaque document.

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec.

Période de consultation : du 4 avril 2017 au 18 avril 2017.

Tout commentaire doit être reçu au plus tard à 23 h 59 le 18 avril 2017.

Documents en consultation

La présente consultation publique a pour but d'harmoniser le régime de fiabilité du Québec avec ceux des juridictions voisines. Le coordonnateur souhaite déposer huit nouvelles normes, quatre nouvelles définitions et deux définitions modifiées. Ces normes sont détaillées au document de support qui accompagne chaque norme. Lorsque ces normes seront mises en vigueur, 7 normes seront retirées.

Nouvelles normes ou versions :

- CIP-003-6 - Cybersécurité – Mécanisme de gestion de la sécurité;
- CIP-004-6 - Cybersécurité – Personnel et formation;;
- CIP-006-6 - Cybersécurité – Sécurité physique des systèmes électroniques BES;
- CIP-007-6 - Cybersécurité – Gestion de la sécurité des systèmes;
- CIP-009-6 - Cybersécurité – Plans de rétablissement des systèmes électroniques BES;
- CIP-010-2 - Cybersécurité – Gestion des changements de configuration et analyses de vulnérabilité;
- CIP-011-2 - Cybersécurité – Protection de l'information;
- CIP-014-2 - Sécurité physique;

Ajout des nouvelles définitions

- Actif électronique transitoire;
- Connectivité externe routable à impact faible;
- Point d'accès électronique de système électronique BES à impact faible;
- Support d'information de stockage.

Modification des définitions

Actifs électronique BES;
Actifs électroniques protégés.

Normes à retirer lors de l'entrée en vigueur :

- CIP-003-5
- CIP-004-5.1
- CIP-006-5
- CIP-007-5
- CIP-009-5
- CIP-010-1
- CIP-011-1

Tel que décrit au document d'information, le Coordonnateur propose des dates de mises en vigueur rapides et subsidiairement, il propose un plan de mise en vigueur en fonction de la norme et des exigences qui s'y rattachent.

Le coordonnateur de la fiabilité sollicite vos commentaires sur les normes de fiabilité et annexes proposées et les modifications proposées des termes aux Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le Glossaire).

À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation (<http://www.hydroquebec.com/transenergie/fiabilite/consultation.html>), en prenant soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires directement à l'adresse suivante : fiabilite@hydro.qc.ca.

Document de soutien

- Document d'information comprenant les éléments suivants :
- Évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact des normes proposées;
- Modifications à apporter au glossaire;
- Applicabilité et dispositions particulières pour le Québec;
- Dates d'entrée en vigueur proposées et subsidiaires